



<http://www.eACLF.org>

Mars 2008

XX ème Bulletin de l'Association des Cytogénéticiens de Langue Française

Le Conseil d'Administration de l'ACLF vous présente ses meilleurs vœux pour 2008

SOMMAIRE

A. Editorial du Président.

B. CR de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2007

C. CR de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 2007

D. CR de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 janvier 2008

E Informations Diverses

E.1 Journée du 16 Mai 2007 : ISCN et nouveaux syndromes cytogénétiques

E.2 Le Guide des Bonnes Pratiques en cytogénétique version 2007

E.3 Contrôle de Qualité externe en France: bilan de la mise en route et de l'informatisation

E.4 Législation

E.5 Formations

E.6 Renouvellement du Bureau

F. Bulletin d'inscription

Annonces des colloques 2008-2009 : <http://www.eaclf.org>

Futur Colloque ACLF : Nantes : 11 et 12 septembre 2008

A. Editorial de la présidente

Chères et Chers collègues,

Au nom du conseil d'administration, je vous présente nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nouvelle année pleine d'espoir pour une meilleure cohérence de la cytogénétique et de la génétique. En effet, l'évènement le plus marquant est, je l'espère, l'adoption des nouveaux statuts de notre association avec le rassemblement de tous les domaines de la cytogénétique en une même et seule association. De même, cette nouvelle année va voir la naissance d'une Société de Génétique Humaine fédérative selon le vœu majoritaire.

C'est également le temps du bilan :

Un certain nombre de dossiers, prioritaire au sein du CA, ont bien avancé comme la mise en place du contrôle de qualité qui est indéniablement un succès. Ce contrôle de qualité sera amélioré et développé cette année. Nous espérons ainsi obtenir un nouveau soutien financier de l'Agence de BioMédecine pour pérenniser la plate-forme informatique et mettre en place un contrôle prospectif qui devrait vous être proposé dans les mois qui viennent. La participation à ce contrôle a été satisfaisante. Nous souhaitons une participation encore plus nombreuse pour 2008.

Les plates-formes de puces à ADN ont vu le jour en collaboration avec nos collègues biologistes moléculaires. Un nouveau soutien de la DHOS va venir cette année le renforcer. Nous souhaitons pouvoir continuer à soutenir le développement de la cytogénétique, en particulier hospitalière, malgré un contexte difficile, dans l'objectif de poursuivre l'effort d'amélioration de nos moyens hospitaliers.

Après les 4° Assises de Génétique Humaine organisées à Lille, nous nous retrouverons très prochainement au XIX° colloque de l'ACLF en septembre à Nantes. Je souhaite une participation nombreuse à ces évènements qui sont le lieu d'échanges scientifiques mais également des temps importants de notre vie associative.

Je vous renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année.

Pr Anne Moncla.

B. CR de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2007

L'Assemblée Générale de l'ACLF qui s'est tenue le 17 Octobre 2007 à Paris n'a réuni qu'un très petit nombre d'entre nous en raison des difficultés de transport liées à la grève du lendemain

Lieu faculté des Cordeliers, Paris
Début 12h10

1) Rapport moral de la Présidente (A. Moncla)

Rappel des principales actions de l'année :

- Appel à cotisation : la présidente rappelle que seulement la moitié des adhérents sont à jour de cotisation.
- Appel d'offre DHOS pour le développement de plateaux techniques mutualisés transférant en diagnostic la technique de CGH array. Une première réunion en vue de la création d'un réseau composé des 11 centres financés est prévue aux Assises de Génétique à Lille.
- Création de la SFFGH : Société Fédérative Française de Génétique Humaine qui remplace la FAGHEM. Suite à la consultation nationale (environ 300 personnes sur 900 ont répondu), création d'une fédération (2/3 pour la fédération, 1/3 pour la fusion). Première réunion afin d'établir le bureau provisoire le 15 novembre. Seront membres de droit les présidents de chaque association fondatrice donc un représentant pour l'ACLF, un pour le GFCH et un pour le GFCO. Evolution à prévoir lors de la réunion de ces trois Associations au sein de l'ACLF.

- Discussion en cours avec A. Bernheim (représentant du GFCO) et R. Berger (représentant du GFCH) d'un regroupement du GFCO et du GFCH au sein de l'ACLF. De ce fait, les statuts doivent être modifiés. Ces modifications seront présentées à l'ensemble des membres pour avis. La présidente rappelle l'importance de regrouper les cytogénéticiens au sein d'une même association en prenant l'exemple des cliniciens qui viennent de fusionner les 3^e jeudis et le Club de Conseil Génétique en Langue Française.
- Rencontre avec Mr Botreau-Roussel au ministère ayant permis de présenter l'ACLF aux instances en précisant nos spécificités, nos difficultés et nos besoins.
- Le plan Maladies Rares n'est plus une priorité et les financements seront donc plus difficiles à obtenir. La nouvelle priorité est la maladie d'Alzheimer.

2) Rapport financier (F. Mugneret)

Fait à Dijon le (C.Orssaud . Expert Comptable)

Cette année, les comptes de l'ACLF se soldent par un déficit de 14 704,75 €

Les rentrées d'argent correspondent aux cotisations (3500 €) et au financement du projet PEGH (Procréation, Embryologie et Génétique Humaine financé par l'Agence de la Biomédecine) pour l'informatisation du contrôle qualité externe (23 000 € pour 2007-2008).

Les dépenses correspondent essentiellement au financement de Mme CARTIER pour la réalisation du site Internet (43 596 €) et les autres charges incluant les frais du bureau (8 583 €)

L'ACLF est donc largement déficitaire sur cet exercice. Néanmoins, l'argent dépensé a permis de mettre en œuvre un outil informatique performant pour la gestion des membres de l'ACLF et la mise en place d'un contrôle qualité informatisé et sécurisé. Par ailleurs, seulement la moitié des adhérents sont à jour de cotisation et la réalisation d'un colloque tous les deux ans prive l'ACLF de recettes importantes. Une **augmentation de la cotisation semble donc nécessaire** et sera discutée lors d'une prochaine assemblée générale réunissant les conditions nécessaires pour un vote.

3) Information sur le congrès de Nantes

Le prochain congrès de l'ACLF aura lieu à **Nantes les 11 et 12 Septembre 2008**. Il est organisé conjointement par les laboratoires de cytogénétique public et privé.

4) Point sur le contrôle qualité (M Doco-Fenzy)

Le contrôle de qualité externe (CQE) en cytogénétique a été mis en œuvre en France depuis 2005 à l'initiative du GFCH (Groupe Français de Cytogénétique Hématologique) et de l'ACLF (Association des Cytogénéticiens de Langue Française). Le CQE mis en place par le GFCH est un contrôle prospectif sur des échantillons sanguins, le CQE mis en place par l'ACLF est un contrôle rétrospectif. Ce dernier contrôle est institué dans le but d'expertiser la qualité technique et médicale du travail fourni par les laboratoires. Il est en place depuis plusieurs années dans d'autres pays tels que l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse.

La difficulté principale est ici liée au nombre important de laboratoires à expertiser (80) entraînant un grand nombre de formulaires et surtout d'images de caryotypes (classements chromosomiques) à expertiser. Un projet PEGH a été déposé en 2006 au nom de l'ACLF intitulé : Création d'une plateforme informatique sécurisée pour la gestion du contrôle de qualité externe en cytogénétique (CPICQE).

4.1 Objectifs

L'objectif du projet était de créer un outil sécurisé pour permettre aux cytogénéticiens français de réaliser le contrôle de qualité externe dans les meilleures conditions de confidentialité et de rapidité. Une subvention de 23000€ nous a été accordée pour créer une base de donnée et une interface via un site Web (projet PEGH financé par l'Agence de la Biomédecine).

L'association a embauché à Montpellier une informaticienne (Mme C.Cartier) pendant 9 mois à temps plein (1 janvier 2007 au 30 août 2007). Le coût de l'embauche sur 9 mois a été supérieur à 23 000€ compte tenu des charges. L'ACLF a pris en charge la différence sur son budget.

Le contrôle de qualité créé par ce programme est un contrôle de qualité de type rétrospectif pour la cytogénétique constitutionnelle pré et post-natale. Le contrôle porte sur des dossiers des laboratoires de l'année précédente. Les tissus examinés ont été le sang, le liquide amniotique et les biopsies de villosités chorales. Le but est ici de tester les qualités techniques de chaque laboratoire.

4.2 Protocole

Le cahier des charges a été défini par les membres du bureau de l'ACLF réuni en comité de pilotage. Ce cahier des charges a été inspiré des systèmes sécurisés de contrôle de qualité qui existent déjà en Europe (CEQA EQA) et de l'étude pilote qui a été réalisé en 2006 sur une version papier et sur le sang en post-natal et le liquide amniotique:

Rappel du bilan 2006

- Inscription des laboratoires pour le CQE
- Envoi des dossiers papier anonymisés dans le service de JM Dupont
- Anonymisation des dossiers (secrétaire)
- 4 groupes d'experts
- 30 laboratoires expertisés (3 dossiers par tissu : sang ou liquide amniotique)
- Rédaction des résultats
- Les résultats sont adressés aux différents laboratoires.
- Les experts ne connaissent pas les noms des laboratoires expertisés

Etapes du CQE 2007 (janvier à juillet 2007)

Mme Cartier a créé un portail en ligne sur le site Web de l'ACLF- <http://www.eaclf.org/> - rubrique CTRL Qualité destiné au CQE.



Les pages web ont été fabriquées au fur et à mesure, en concertation avec le comité de pilotage.

Les laboratoires se sont inscrits par l'intermédiaire d'une personne référente sur le site pour la session du CQE

Ces personnes référentes ont adressé via le site Web leurs images anonymisées et ont rempli en ligne les dossiers

Ces dossiers ont été expertisés en ligne

Les résultats ont été adressés par mail après une réunion de concertation des experts

4.3 Programmation

La base de données est composée de quatre domaines reliés entre eux :- Le domaine « Association » comporte l'ensemble des informations sur l'ACLF •- Le domaine « anonymisation » regroupe les tables permettant l'anonymisation des dossiers envoyés par les laboratoires. •- Le domaine « CQE » regroupe les tables contenant l'ensemble des données d'un dossier envoyé par un laboratoire participant au CQE•- Le domaine « expertise » regroupe les tables stockant les données enregistrées par les experts lors de l'évaluation d'un dossier.

4.4 Déroulement du CQE

Les membres du comité de pilotage ont défini et testé au fur et à mesure les étapes mises en page par C.Cartier puis le test a été mis en ligne à grande échelle.

- Inscription des laboratoires de cytogénétique sur le site du CQE (12 février -19 mars 2007). - - Au total, 52 laboratoires ont transmis leurs dossiers anonymisés du 20 mars au 11 mai 2007, sous forme électronique (fichiers textes et images).

- Les dossiers ont été attribués aux groupes d'experts au hasard en excluant l'auto-expertise. - - Les experts examinateurs ont consulté les dossiers après anonymisation du 11 mai au 28 juin et ont transmis leurs évaluations, sur la même base commune, sans avoir à se déplacer.

Les experts organisés en 5 groupes de 3 personnes (deux seniors et un junior) ont consulté les dossiers en ligne, inscrit leur notation en ligne et se sont concertés au sein de leur groupe pour les

discordances. Une réunion de concertation des experts a eu lieu en juin et les résultats ont été rendus anonymisés en juillet avec l'aide du programme informatique.

Les résultats globaux ont été consultés directement sur la base de donnée créée par C.Cartier. Les résultats ont été rendus en comparaison avec les résultats du groupe d'experts et de l'ensemble des laboratoires. Le nombre de point relatif a été rapporté sur 20 pour chacun des dossiers et tissu examiné. Une note de qualité technique et une note de qualité médicale ont été calculées. Le bilan du CQE a été rapporté lors de l'Assemblée Générale de l'ACLF le 17 octobre 2007. Une réunion d'information sur ce premier CQE en ligne est proposée en fin d'année 2007.

4.5 Bilan

Le programme prévu a été achevé, la création de la plate-forme informatique sécurisée pour la gestion du contrôle de qualité externe en cytogénétique a été réalisée : <http://www.eaclf.org/> - **rubrique CTRL QUALITE**. Elle a permis une gestion des dossiers rapide, fiable, et sécurisée. Le premier CQE réalisé avec cet outil de février à juin 2007 a fonctionné. Nous avons fait l'économie d'un secrétariat et d'un local pour la réception et le stockage des dossiers papier. Les utilisateurs ont été satisfaits de cette première expérience. Les experts ont pu travailler à leur rythme sans se déplacer.

Les cytogénéticiens ont bien répondu à ce premier CQE en ligne (52/80 laboratoires), ils ont été mis eux-même à contribution et sont tous acteurs de ce contrôle car ils interviennent en tant que testés et experts. La conséquence directe est la formation continue de ces praticiens. Cette démarche permet d'homogénéiser et d'améliorer la pratique de la cytogénétique en France.

Un CQE prospectif images a été développé par C.Terre pour la cytogénétique hématologique et un test à grande échelle a été réalisé en novembre 2007. Il s'agit du contrôle de qualité prospectif sur images, le but de celui-ci est de contrôler l'aptitude des praticiens à diagnostiquer des anomalies et à rédiger des rapports d'analyse. Ce CQE prospectif pour la cytogénétique constitutionnelle est en cours de développement (C.Terre, D.Sanlaville et M. Doco-Fenzy) en étroite collaboration avec les acteurs de la cytogénétique hématologique dans le cadre du rapprochement de ces deux entités.

4.5 Perspectives

Nous souhaitons

- étoffer le CQE rétrospectif en introduisant les techniques de cytogénétique moléculaire (FISH, QPCR etc).
- mettre en place le contrôle de qualité prospectif sur images comportant des anomalies pour la cytogénétique constitutionnelle en collaboration avec la cytogénétique hématologique.
- mettre en place une banque d'images de cas simples ou difficiles pour la formation continue des praticiens et techniciens en cytogénétique.

5) Modification des Statuts de l'ACLF

Seulement 20 personnes étaient présentes à l'assemblée générale. Cette dernière a tout de même été réalisée conformément aux statuts de l'ACLF. Une prochaine Assemblée Générale est proposée lors des Assises de Génétique à Lille afin de valider le rapport moral et financier, discuter les nouveaux statuts de l'ACLF et aborder tout autre point inscrit à l'ordre du jour.

De ce fait, nous n'avons pas pu aborder dans des conditions satisfaisantes un des points de l'ordre du jour qui était la modification des statuts de notre Association.

Cette modification des statuts (les statuts actuels datent de 1998) proposée par le Conseil d'Administration est destinée à permettre la réunion de l'ensemble des composantes de la cytogénétique, constitutionnelle et onco-hématologique, au sein de l'ACLF. Ce projet fait suite à la réorganisation de la FAGHEM en une nouvelle Fédération de Sociétés de Génétique dont le but n'est plus seulement d'organiser les Assises de Génétique mais également de représenter la Génétique au niveau National et International. Dans le cadre de cette nouvelle Fédération aux ambitions élargies, il nous a semblé important de favoriser le rapprochement de l'ACLF avec le GFCH et le GFCO de façon à constituer une association de cytogénétique forte assurant la représentation de toutes les branches de notre discipline. Pour cela, et afin de permettre la continuation des nombreuses réunions et activités scientifiques du GFCH et du GFCO, nous proposons comme principale modification des statuts que l'ACLF soit organisée sur la base de groupes de travail (cytogénétique constitutionnelle, cytogénétique hématologique, cytogénétique oncologique), dont un représentant au moins est membre de droit du Conseil d'Administration

Une proposition de texte concernant ces nouveaux statuts (cf pièce jointe) qui a obtenu l'accord des représentants des trois groupes actuels (ACLF, GFCH et GFCO) est soumise aux membres de l'ACLF et servira de base au débat et au vote lors d'une assemblée générale extraordinaire convoquée pour l'occasion. Une assemblée générale se tiendra lors des Assises de Génétique de Lille en janvier 2008

Fin de séance : 13 h00

C. CR Réunion CA ACLF 14 décembre 2007

Matinée

1) Dépôt d'un dossier ABM

Il est décidé de déposer un nouveau projet à l'ABM **pour l'Appel d'offres recherche AMP et GREFFE 2008 de l'Agence de la biomédecine** afin de continuer la mise en place du CQE.

Martine Doco-Fenzy et Nicole Dastugue commencent à préparer le dossier qui sera complété par le reste du CA. Date limite : 8 janvier 2008. Il doit comprendre :

- Le bilan des éléments réalisés avec le financement obtenu l'année précédente
- La description de la continuité du projet et justifier le nouveau
- Une évaluation économique du CQE français

2) CQE prospectif

Christine Terré nous informe que le CQE prospectif réalisé au sein de le GFCH a bien fonctionné :

63 % (32 / 51) de participants. Sa réalisation est possible sans l'aide de Christine Cartier mais il faut un accès au serveur.

Le logiciel fourni avec les mitoses à étudier (pour ceux ne pouvant pas les importer dans leur analyseur) doit être donné au webmaster, Cyril Sarrauste, qui le met sur le site. De même avant de mettre les mitoses sur le site, une autorisation doit être demandée au webmaster. Ces demandes sont faites dans les 24h et les autres étapes (du choix des dates à l'envoi du CR individuels et global) sont gérables sans assistance informatique selon l'expérience du CQE prospectif du GFCH.

3) Questions diverses autour du CQE et de l'interface informatique avec CS

Cyril Sarrauste est invité pour cette assemblée et nous lui soumettons quelques requêtes :

- Possibilité de faire de statistiques sur les données du CQE ?

Oui mais nécessité de définir les informations que nous souhaitons extraire du CQE.

- Automatisation des questions récurrentes ?

Oui il est possible de programmer un certain nombre de requête de façon automatique.

Cyril Sarrauste a déjà extrait un certain nombre de données issues du CQE rétrospectif 2007.

- Nous demandons une synthèse générale des différents experts car chaque expert peut visualiser son groupe mais pas les autres. Demande que cette synthèse générale puisse être faite automatiquement (justification de notre activité et résultats globaux obtenus). Possibilité d'automatiser le rapport final pour les labos et pour nos tutelles ?

- Modifications demandées :

- Modification du barème de notation

- possibilité de soumettre un dossier en plusieurs fois. Cette évolution est souhaitable pour le CQE de l'ACLF

- Faire un mailing à l'ensemble des membres de l'ACLF 15 jours avant le début de CQE pour les prévenir du début du CQE. Bien spécifier que les membres collaborateurs qui seront inscrit devront être à jour de cotisation.

- Revoir la page d'accueil de l'ACLF Expertise

Expertise. Le point le plus sensible est l'expertise à améliorer avec la définition d'une grille et une homogénéisation du rendu des commentaires (certains centres avaient laissé tous les commentaires des experts, d'autres qu'une synthèse de ceux validés par la majorité des experts).

Problème sur les retours donnés aux laboratoires participants.

- Informations diverses de Cyril Sarrauste

La mise en place d'un contrôle prospectif et de l'interface on-line nous rendant indépendant nécessite 6 mois de travail. La société ASA (Advanced Solution Accelerator : www.advancedsolutionsaccelerator.com/) qui embauche C. Cartier est intéressée par le développement de notre site. Cette société travaille déjà avec l'ABM. Ainsi la pérennité du CQE est

envisageable avec possibilité de développement sous la forme forfait ou de suivi de projet. Nous étudions cette piste qui demande un financement.

Organisation du CQE pour l'année 2008

- Faisabilité

Le CQE peut être organisé sur le même principe que 2007.

Pour le GFCH : aucun problème, mais les explications étaient très détaillées sur le site, ce qu'il faudra faire pour le CQE de l'ACLF.

Pour l'ACLF Le CQE rétrospectif peut-être organisé avec quelques adaptations concernant la soumission des images. Les adaptations nécessitent 3 semaines de programmation et peuvent être faites par un stagiaire. Le but est que le comité de pilotage puisse définir de façon autonome le CQE par l'intermédiaire d'une Interface de programmation. Pour cela nécessité d'un financement.

Néanmoins des dates de lancement pour le premier trimestre 2008 sont proposées. Le même type de CQE est reconduit avec possibilité de présenter des dossiers PVC, PLA et lymphocytes.

La FISH est repoussée à 2009.

4) Hébergement du site de l'ACLF par l'IGH

Cyril Sarrauste nous informe qu'il sera peut-être nécessaire d'envisager la migration du site de l'ACLF sur un autre serveur car les responsables de l'IGH n'ont pas d'obligation de l'héberger. Il nous semble toutefois préférable de conserver le site sur un serveur institutionnel mais Jean-Michel Dupont va rencontrer le directeur de la nouvelle société ASA

5) point sur le CQE européen

Martine Doco-Fenzy présente des nouvelles concernant le CQE européen:

- Le CQE Européen est accrédité.
- Il serait important de faire accréditer le CQE Français car nous avons des spécificités française (bandes R ou rédaction des comptes rendus, par exemple)
- L'accréditation du système de contrôle de qualité, nécessite de remplir un dossier COFRAC. Le dossier retiré se prête beaucoup plus à un CQE biologique car il concerne le contrôle de dosage biochimique par exemple. Nous nous rapprochons certainement plus d'un CQE type anatomo-pathologique avec analyse d'images. Nous devons reprendre contact pour obtenir le dossier le plus approprié.

5) Cotisations

Francine Mugneret souligne qu'il faut mettre à jour le listing pour les cotisations car plusieurs membres ne sont toujours pas à jour. Il est rappelé que les personnes qui s'inscrivent au CQE doivent être membre de l'ACLF **et toutes les personnes inscrites au sein du laboratoire devront être à jour de la cotisation 2007 pour le CQE 2008.**

Lors du CA, envoi durant la séance d'un mail de rappel signé de la présidente et de la trésorière. Jean-Michel Dupont doit rappeler par mail ces principes et la nécessité de payer la cotisation. Le paiement on line n'est pas envisageable (trop compliqué). Il va falloir créer l'année 2008 sur la page cotisation

Demande par le CA de création d'une fiche personnelle permettant à chacun de vérifier leur adresse et si ils ont cotisés. Cela est possible mais prendra du temps.

6) Parrainage

Demande de Laurence BENATAR pour adhérer à l'ACLF. Accord du conseil d'administration

Demande de Cornel POPOVICI pour adhérer à l'ACLF. Accord du conseil d'administration

7) EPPet HAS

Le dossier est rédigé par François Vialard.

L'Après midi est consacré à l'organisation du congrès de Nantes (11 ET 12 SEPTEMBRE 2008)

D CR Assemblée Générale extraordinaire : 18 janvier 2008

Nous avons organisé une assemblée générale extraordinaire le samedi 18 janvier à l'occasion des 4^o assises de génétique à Lille afin de discuter la modification des statuts de notre Association. Pour rappel, cette modification des statuts est destinée à permettre la réunion de l'ensemble des composantes de la cytogénétique, constitutionnelle et onco-hématologique, au sein de l'ACLF. Ce projet fait suite à la réorganisation de la FAGHEM en une nouvelle Fédération de Sociétés de Génétique dont le but n'est plus seulement d'organiser les Assises de Génétique mais également de représenter la Génétique au niveau National et International.

Après lecture des nouveaux statuts par la Présidente Anne Moncla, précisant les modifications ajoutées à la demande des membres de l'ACLF et en accord avec les représentants du GFCH (Groupe Français de Cytogénétique Hématologique) et du GFCO (Groupe Français de Cytogénétique Oncologique), un vote à bulletin secret a été organisé.

Les statuts actuels prévoient que l'adoption d'un changement de statut nécessite le vote du tiers des membres à jour de cotisation. Au moment du vote, le nombre de membre à jour de leur cotisation 2008 était de 169 (sur 263 inscrits !!), le quorum était donc à 57 membres. Le quorum étant atteint, le vote est recevable.

Résultats du vote :

Nombre de votant : 89

Pour : 88

Contre : 0

Bulletin nul : 1

Les nouveaux statuts ont donc été adoptés et seront présentés à la Préfecture pour enregistrement.

Association des Cytogénéticiens de Langue Française

STATUTS modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 19 01 2008

TITRE I : L'Association

Article I :

Il est fondé entre les personnes physiques ou morales et les organismes ayant adhéré aux présents statuts une Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901 ayant pour titre : "Association des Cytogénéticiens de Langue Française"

Article II :

Cette Association a pour but de contribuer au développement de la Cytogénétique notamment dans ses aspects cliniques et scientifiques.

Article III :

Le siège social de cette Association est localisé à :

Laboratoire de Cytogénétique,
Hôpital Necker-Enfants Malades ,
149 rue de Sèvres 75015 Paris,

Le siège social est fixé par décision du Conseil d'Administration.

Article IV :

L'ACLF est organisée en Groupes de Travail correspondant aux principales thématiques de ses membres. Ces Groupes de travail peuvent élaborer librement un règlement intérieur qui leur est propre à

la condition qu'il ne soit pas en contradiction avec le règlement intérieur général de l'ACLF.

Un représentant de chacun des groupes de travail est membre de droit du Conseil d'Administration de l'ACLF.

Chaque groupe de travail peut désigner des représentants dans des instances extérieures sous réserve d'en informer le Conseil d'Administration.

Article V :

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 membres incluant les membres de droit définis à l'article IV. Les membres autres que les membres de droit sont élus en Assemblée Générale par les membres actifs.

La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est de trois ans. Ce mandat est renouvelable.

Le Conseil d'Administration élit un Bureau parmi ses membres, au scrutin secret. Ce dernier est composé

- d'un Président,
- d'un ou plusieurs Vice-Présidents,
- d'un Secrétaire Général,
- d'un Trésorier.

Des adjoints peuvent être désignés pour ces deux dernières fonctions.

Chaque groupe de travail doit être représenté au bureau par au moins un de ses membres.

Article VI :

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants ; en l'absence de majorité, la voix du Président est prépondérante. Tout membre du Conseil d'Administration n'ayant pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire après délibération du Conseil.

TITRE II : Les membres

Article VII :

L'Association se compose de :

- membres actifs,
- membres associés.
- membres d'honneur,
- membres bienfaiteurs.

Article VIII :

Les membres actifs doivent exercer leur activité dans un laboratoire de cytogénétique hospitalier, privé, de recherche ou toute *structure* dans laquelle une activité de cytogénétique est réalisée ; leurs demandes d'admission, présentées par deux parrains membres de l'Association, sont soumises à l'agrément du Bureau. Lors de sa demande d'adhésion, chaque membre doit indiquer à quel groupe de travail il désire être rattaché pour les élections et la représentation au Conseil d'Administration. Ce rattachement peut être modifié une fois par an sur simple demande écrite au Conseil d'Administration. Un membre peut participer à plusieurs groupes de travail.

Les membres associés sont les membres actifs retraités qui en font la demande, les membres du Conseil d'Administration de l'ATC (Association des Techniciens en Cytogénétique), le Webmestre du site de l'ACLF et toute personne désignée par le Conseil d'Administration pour l'aide qu'elle peut apporter à l'Association. Les membres associés n'ont pas obligation d'appartenir à un groupe de travail ; ils ne peuvent pas siéger au Conseil d'Administration.

Article IX :

Les membres d'honneur sont désignés par le Conseil d'Administration de l'Association. La qualité de membre bienfaiteur peut être décernée par le Conseil d'Administration aux personnes ayant fait des dons à l'Association.

Article X :

La qualité de Membre de l'Association se perd par :

- la démission,
- le décès,
- le défaut de paiement de la cotisation au bout de 2 années ;

La radiation est alors prononcée par le conseil d'Administration qui la notifie à l'intéressé.

TITRE III : fonctionnement de l'Association

Article XI :

Les ressources de l'Association comprennent :

- les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, Régions, Départements, Communes, et des organismes publics ou privés;
- toutes ressources dont l'Association peut légalement bénéficier;
- les autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires ;
- les cotisations des membres actifs ;

Article XII :

Les modalités de gestion des ressources financières sont définies par le règlement intérieur.

Article XIII :

L'Assemblée Générale est ouverte à tous les membres de l'Association mais seuls les membres actifs à jour de leur cotisation peuvent prendre part au vote. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire. L'ordre du jour est établi par le bureau et indiqué sur les convocations. Le Président expose la situation morale de l'Association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée. Les décisions sont acquises à la majorité des membres actifs présents ou représentés.

Article XIV :

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du Président ou à la demande de la majorité simple des membres actifs à jour de leur cotisation.

Article XV :

Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'Administration et soumis à l'Assemblée Générale. Il est destiné à déterminer les divers points non prévus par les statuts notamment en matière d'administration

interne de l'Association.

Article XVI :

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres actifs. Dans ce cas, pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit être composée d'un tiers au moins des membres actifs présents.

La dissolution éventuelle de l'Association est prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des membres actifs présents et à jour de leur cotisation.

Les biens de l'Association sont alors dévolus à un organisme public ou privé poursuivant des buts similaires

E Informations Diverses

E1 Journée du 16 Mai 2007 : ISCN et nouveaux syndromes cytogénétiques (Necker-Paris, sur inscription)

L'ACLF a organisé une journée consacrée à l'ISCN qui a rencontré un vif succès (Marguerite Prieur, Isabelle Luquet, Christine Terre, Damien Sanlaville, Francine Mugneret)

Programme : 10h-13h : La nomenclature : difficultés théoriques et exercices pratiques avec boîtiers de réponse interactifs. Réunion interactive où les participants ont eu la possibilité de choisir, par boîtier électronique, à partir d'observations concrètes, la bonne nomenclature parmi les formules chromosomiques proposées.

Les observations présentées étaient disponibles sur le site de l'ACLF afin que les participants puissent s'entraîner à chercher la bonne formule chromosomique.

13h-14h30 : Repas

14h30-16h30 : Les nouveaux syndromes (Réunion couplée avec le DESC organisé par Mr le Pr Vekemans).

E2 Le Guide des Bonnes Pratiques en cytogénétique version 2007

Ce guide est disponible depuis le 11 novembre 2007. Cette nouvelle version a été largement revue pour tenir compte des évolutions de notre activité et des imperfections de la version précédente. Certaines des modifications ont été introduites suite aux résultats du Contrôle de qualité réalisé en 2007 et sont destinées à harmoniser nos pratiques. Ce guide est le fruit d'un travail collaboratif visant à essayer d'établir un consensus sur ce que l'on attend d'un laboratoire de cytogénétique aujourd'hui. Il servira de référence pour les futures sessions des contrôles de qualité.

Le document est disponible en ligne (www.eaclf.org, rubrique Infos ACLF) ou sous la forme d'un fichier pdf (téléchargeable sur le site de l'ACLF au même endroit).

Pour faire vivre ce Guide et préparer les versions futures, toutes vos remarques, corrections, et suggestions sont souhaitées.

E3. Législation

- JO 11 Octobre 2007 : **Décision du 7 septembre 2007 relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie** : décret instituant une nouvelle nomenclature pour les caryotypes sur liquide amniotique, désormais cotés B1250 au lieu de B1300 prenant effet le 7 Octobre 2007

- Février 2008 : Agréments

Décret relatif aux examens des caractéristiques génétiques d'une personne

Le projet de décret a été examiné par le Conseil d'Etat le 26 février 2008. La date de sa publication est encore incertaine. Nous vous rappelons que l'Agence de la Biomédecine ne pourra prendre en charge le renouvellement des dossiers qu'après la publication du décret. Par conséquent, dans un premier temps seuls les laboratoires et les praticiens dont les autorisations et/ou agréments sont

antérieurs à MAI 2001 sont pour l'instant concernés par cette procédure exceptionnelle de renouvellement.

- **Un Dossier de demande d'agrément Pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles** au titre de l'article D.4133-29 du Code de Santé Publique a été rédigée par F.Vialard et l'ensemble du bureau. Le dossier a été déposé le 9 11 2007. Nous attendons la réponse.

E4. Formations

- DESC Cytogénétique d'Ile de France. Pr M.Vekemans Necker Paris une page spécifique a été créée dans le site de l'ACLF pour que les présentations données lors de ces réunions mensuelles soient accessibles à ceux qui n'ont pas pu se déplacer.

- DIU de Pathologies Chromosomiques Acquisées coordonné
Christèle BILHOU-NABERA, De Janvier 2008 à Juin 2008, Faculté de Médecine Paris Sud, 63 rue Gabriel Peri, 94276 LE KREMLIN-BICETRE, Tél. : 01 49 59 66 15, Fax : 01 49 59 66 17

- 2nd Goldrain Course in Clinical Cytogenetics 16-20 octobre 2007. www.biologia.uniba.it/eca. Italy . Pr A. Schinzel (Zurich, Switzerland)

- DIU Européen de Cytogénétique Moléculaire, organisé sous l'égide de l'ECA et coordonné par le Pr Jean-Paul BUREAU, : european Advanced Postgraduate Course in Classical and Molecular Cytogenetics . Nimes France

E.6 Renouvellement du Bureau

Le Bureau sera renouvelé avec un vote lors de la prochaine assemblée générale au congrès de Nantes en septembre 2008.

Vous pouvez faire acte de candidature auprès de Jean-Michel Dupont.

F. Bulletin d'inscription**ACLF (ASSOCIATION DES CYTOGENETICIENS DE LANGUE FRANCAISE)****DEMANDE D'ADHESION****Nom et prénom :****Titre et fonctions :****Adresse professionnelle :****Tel :****Fax :****E-mail :****Activité principale (pré ou postnatal, hémato, etc) :****Eventuellement, centre d'intérêt particulier :****Noms de vos deux parrains à l'ACLF (joindre les lettres de parrainage) :****Acceptez-vous que ces renseignements soient diffusés sur INTERNET ? : oui / non****Date et signature :**

Seule les personnes exerçant leur activité professionnelle dans un laboratoire de cytogénétique peuvent être membre actif ou associé. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 euros. Ne joignez pas de chèque pour l'instant, cette cotisation vous sera réclamée après acceptation de votre inscription

Présidence : Mme le Professeur Anne MONCLA, Laboratoire de Génétique Médicale– Hôpital Timone Enfants, 264 rue Saint Pierre, 13364 MARSEILLE Cedex 05 (Tél. : 04 91 38 67 49 Fax 04 91 49 41 94 E.Mail : anne.moncla@ap-hm.fr)

Secrétariat Général : Pr JM DUPONT – Hôpital Cochin – Laboratoire de Cytogénétique-123 Bd de Port Royal 75014 Paris (Tel : 01 58 41 17 52 – Fax : 01 58 41 17 55 E Mail : jean-michel.dupont@cch.aphp.fr)